

## Prendre note

que les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire sont disponibles dans l'agenda de votre enfant ainsi que sur le site Internet de la Commission scolaire.

## Transport d'objets volumineux

En vertu de l'article 519.8 du Code de sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main (sac d'école, boîte à goûter, étui de **petits** instruments de musique).

\* Les objets suivants sont interdits **en tout temps** dans les autobus : skis, planche à roulettes, planche à neige, trottinette, bâtons de hockey, de baseball, de golf ainsi que des instruments de musique dont l'étui excède les dimensions suivantes : **70 cm x 30 cm x 20 cm** ou **28 po x 12 po x 8 po**.

# Le transport scolaire pour les élèves du primaire

## En autobus scolaire... la sécurité d'abord!

La sécurité en transport scolaire est une priorité de tous les instants. Afin d'assurer cette sécurité à tous les élèves, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se doit d'exiger un comportement responsable de la part de tous par le respect des règles de conduite établies à bord des autobus.





## La sécurité, une responsabilité partagée!

### Qui a droit au transport scolaire ?

- \* Les élèves dont l'adresse désignée est à **plus de 1,6 km** de l'école de fréquentation.
- \* La majorité des élèves qui fréquentent une école à programme particulier.

Pour les élèves demeurant à une distance inférieure à 1,6 km de l'école de fréquentation, il est possible de faire une demande de places disponibles. Des frais sont exigibles et la demande se fait directement à l'école. L'attribution se fait jusqu'au **30 septembre** et la Commission scolaire se réserve le droit de refuser toute demande en raison du manque de places. Les demandes doivent être reconduites annuellement.

### Déménagement

**Communiquer rapidement** tout changement d'adresse directement à l'école de l'enfant. Un délai de 48 heures est à prévoir pour le traitement des demandes de transport.

### Accès au transport

Lorsque l'inscription de l'enfant est complétée à l'école, les données sont automatiquement transmises au Service du transport.

- \* L'avis d'embarquement indiquant les coordonnées de transport (lieu et heure d'embarquement) est posté **quelques jours seulement avant la rentrée scolaire**.
- \* Pour les enfants qui ont deux adresses en raison d'une garde partagée, le Service du transport se réserve le droit de limiter le transport à une seule adresse, selon la disponibilité des circuits.

**Lors de la 1<sup>re</sup> semaine de la rentrée scolaire**, des ressources supplémentaires se joignent à l'équipe régulière afin de bien diriger les élèves et les sécuriser.

### Points de transfert et surveillance

Pour les élèves dont le parcours nécessite un transfert, des surveillants au dossier orange sont présents en tout temps sur les lieux afin d'orienter les élèves, les sécuriser et voir au respect des règles de sécurité.

À tout autre moment, les conducteurs demeurent les personnes-ressources pour la surveillance et la sécurité des enfants.

### Se préparer à prendre l'autobus

#### Durant le trajet

- \* Parler avec ses amis sans crier et demeurer assis à sa place en tout temps.
- \* Éviter tout cri ou toute action de nature à nuire au conducteur.
- \* Garder son sac ou tout autre objet sur ses genoux, éviter d'encombrer l'allée et les sorties de secours.
- \* Manger ou boire dans l'autobus est strictement interdit.
- \* S'abstenir de lancer des objets à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- \* Garder les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.

### À l'embarcadère et au débarcadère

- \* Se rendre à l'arrêt indiqué sur l'avis d'embarquement au moins 10 minutes avant l'heure fixée.
- \* Attendre l'autobus sans se bousculer.
- \* Attendre l'arrêt complet et le clignotement des feux rouges avant d'avancer vers la porte.
- \* Monter et descendre calmement.
- \* Se diriger directement vers une banquette et demeurer assis jusqu'à destination.
- \* S'éloigner rapidement et ne jamais passer derrière l'autobus lors du débarquement.
- \* Attendre le signal du conducteur avant de traverser la rue et passer devant l'autobus.
- \* Aviser le conducteur ou un surveillant de tout objet échappé sous l'autobus et attendre les consignes avant de le récupérer.